



"Le présent décret abroge (...) le décret du 10 avril 2011, portant nomination du Premier ministre, chef du gouvernement", indique un décret présidentiel lu à la radio nationale. Le nouveau Premier ministre, issu de l'opposition, devrait être nommé en fin de journée, selon les milieux d'opposition à Bangui.

Le futur Premier ministre pourrait être, selon ces mêmes sources, l'avocat Nicolas Tiangaye, chef de la délégation de l'opposition aux pourparlers de paix de Libreville. Le nom d'un autre avocat opposant, Henri Pouzère, est également avancé.

Cette future nomination, qui doit être suivie de la formation d'un gouvernement d'union nationale, est la première étape politique prévue par l'accord de sortie de crise signé vendredi à Libreville entre le pouvoir, la rébellion du Séléka et l'opposition démocratique, après trois jours de difficiles négociations, et un mois d'affrontements armés.

L'offensive de la coalition rebelle, lancée le 10 décembre, lui avait permis de s'emparer de la majeure partie du pays, après avoir balayé l'armée régulière.

Cet accord a été obtenu par la Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC). Les présidents congolais Denis Sassou Nguesso, médiateur, et tchadien Idriss Deby ont rejoint dans la capitale gabonaise leur homologue Ali Bongo, hôte des pourparlers.

Idriss Deby, président en exercice de la CEEAC, avait aidé en 2003 le général François Bozizé à prendre le pouvoir par un coup d'Etat à Bangui, renversant Ange-Félix Patassé.

Cet accord prévoit aussi un cessez-le-feu immédiat et une période de transition d'un an avant la tenue de législatives. Il maintient au pouvoir le président Bozizé, malgré les demandes réitérées de la rébellion qui exigeait son départ.

Très vite après le début de l'offensive du Séléka, François Bozizé s'était engagé à ne pas se présenter de nouveau à la présidentielle de 2016 et avait accepté l'idée d'un gouvernement d'union nationale.

En position de force, le Séléka qui demandait en début de négociations la traduction de Bozizé devant la Cour pénale internationale (CPI) "pour crimes de guerre", a obtenu la libération "des personnes arrêtées en relation avec la crise".

Il s'est engagé "à se retirer des villes occupées et à abandonner la lutte armée".

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est félicité dès vendredi de la conclusion de l'accord et en a demandé l'application rapide.

Dans une déclaration adoptée par ses 15 membres, il "souligne la nécessité d'appliquer promptement ces accords et invite toutes les parties à les appliquer de bonne foi".

Le Conseil "demande aussi instamment à toutes les parties d'autoriser dès que possible un accès sécurisé et sans entrave aux populations qui ont besoin d'une aide humanitaire". Il exige la "libération immédiate de tous les civils détenus par des groupes armés".

La déclaration souligne aussi l'inquiétude de l'ONU face aux violations des droits de l'homme, notamment les "attaques contre des minorités ethniques" et le recrutement d'enfants-soldats.

Le calme régnait samedi à Bangui, les habitants espérant la levée rapide du couvre-feu imposé à 19H30 locales (18H30 GMT).

"Nous sommes contents. Ça veut dire qu'on aura la paix et c'est ce que nous voulons", s'est réjouie Marina Modere, coiffeuse.